

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

**Objet :**  
**Équipement**  
**vestimentaire des**  
**agents techniques**

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

**Décision n° 23-35**

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper les agents techniques en matière vestimentaire (T-Shirt, parka de sécurité, pantalon, chaussure de sécurité,...)

Ampliation faite le

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Certifié exécutoire en  
Préfecture le :

**D E C I D E**

Et par la publication  
le :

**ARTICLE I :** de procéder à l'achat de l'équipement vestimentaire des agents techniques auprès de la SARL PRO TEAM sise 80, avenue Jean Fourastié ZI En Tourre III 11400 CASTELNAUDARY pour un montant total de 4 370,41 € H.T

Et par notification de :

**ARTICLE II :** les dépenses seront imputées au budget principal.

**ARTICLE III :** la présente décision n° 23-35 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

**ARTICLE IV :** Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 17 avril 2023

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 011-200035855-20230417-DECISION\_2335-DE